

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE DE GAGNY

(Seine-Saint-Denis)

SERVICE VOIRIE

OBJET :

Chemin de Montguichet n°27.

Réglementation temporaire de la circulation.

Réparation d'un poteau Telecom Orange.

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Considérant la demande de la société CIRCET en date du 23 juin 2020 et mise à jour le 30 juin 2020, relative à la réparation d'un poteau Telecom Orange,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer temporairement la circulation, Chemin de Montguichet, pendant la durée des travaux de réparation d'un poteau Telecom Orange,

Considérant la faisabilité technique de l'opération,

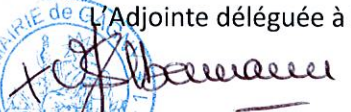
ARRÊTE

- **Article 1.- Du 15 juillet au 17 juillet 2020**, au droit du n°27 chemin de Montguichet, la circulation se fera par ½ chaussée à l'aide d'un homme traffic et la vitesse sera limitée à 30 km/h au droit des travaux.
- **Article 2.-** Les dispositions des articles R 417.10 et L 325.1 à L 325.3 du code de la route pourront être appliquées en cas de nécessité.
- **Article 3.-** La signalisation sera mise en place et entretenue par l'entreprise responsable des travaux.
- **Article 4.-** Toute infraction au présent arrêté sera constatée par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.
- **Article 5.-** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de son affichage.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr.
- **Article 6.-** Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :
 - Monsieur le Commissaire de Police,
 - Monsieur le Commandant de Brigade de Sapeurs-Pompiers,
 - Monsieur le Directeur Général des Services de la ville,
 - La société CIRCET – 1, allée de la Louve - 93420 VILLEPINTE,Qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Gagny, le 2 juillet 2020.

Pour le Maire,

Adjointe déléguée à l'Espace Public,


Valérie SILBERMANN